### Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement



## 4516 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

# Subventions au titre de la lutte contre les exclusions (CIDFF)

Rapport n° CP/2015/276

#### Service gestionnaire:

Direction de l'insertion et de l'action sociale

#### Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer l'attribution de la subvention et le versement du solde pour l'année 2015 au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) a pour objectif l'information du public, plus spécifiquement féminin, dans les domaines juridique, professionnel, conjugal et familial.

#### L'activité se décline par :

- l'animation du centre de ressources disposant de documentation juridique, sociale ou encore liée à l'emploi et la formation, accessible avec assistance au public en recherche d'activités,
- l'animation de permanences juridiques,
- le fonctionnement d'un bureau d'accompagnement individuel à l'emploi des bénéficiaires du RSA diplômés,
- l'accompagnement social individualisé d'allocataires du RSA,
- les actions collectives.

La Commission permanente du 2 février 2015 avait décidé l'octroi d'une avance de 27 216 € sur un montant de subvention de 36 936 €. Le solde restant à verser s'élève à 9 720 €.

Le versement du solde sera effectué au cours du second semestre 2015 au regard des éléments d'activité à fournir par la structure et en accord avec les termes de la convention financière.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15232	65-6574-58	224 000,00 €	196 784,00 €	9 720,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les dispositions du présent rapport relatives à l'attribution de la subvention au CIDFF au titre de 2015 d'un montant de 36 936 € ;

- approuve le versement du solde soit 9 720 € pour le CIDFF ;
- décide que le solde sera versé au second semestre 2015 sur présentation du bilan d'activité de l'année 2014 et conformément aux modalités prévues dans la convention ;

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

Frédéric BIERRY